

DIPLOME

République et Canton de Genève

Ecole supérieure d'art visuel



Nous attestons que Monsieur Christian PERRET
a subi les épreuves exigées par les lois et les règlements
lui conférant le diplôme de type B, options expression picturale
et connaissance de l'art

Genève, le 30 juin 1993

Le Directeur :

P. L. T.

Le Conseiller d'Etat chargé du Département de l'instruction publique :

A. Qui.

1811

Attestation et descriptif d'études		Beaux-Arts Genève	
La direction des Ecoles d'Art de Genève atteste que		Boulevard Helvétique 9	
M ^{me}		Téléphone 244428	
M ^{lle} Monsieur Christian PERRET		311.05.10	
M.		Programme	Durée
a suivi des études supérieures d'institut de beaux-arts		en heures	de formation
du août 1990 au à juin 1993		hebdomadaires	en semestres
et participé activement aux ateliers et cours suivants:			

Atelier principal

CREDITS OBTENU

EXPRESSION PICTURALE	(J-M. BOUCHARDY)	16 heures	6 semestres
----------------------	------------------	-----------	-------------

Ateliers secondaires

BASE-STRUCTURE	(L. JOLY)	8 heures	1 semestre
DESSIN-OBJET	(M. GALLE)	8 heures	1 semestre
FIGURE	(Th. GROSCLAUDE)	8 heures	2 semestres
GRAVURE	(D. DIVORNE)	8 heures	2 semestres

Formation théorique

Texte

ESTHETIQUE - cours	(Ls. SCHNEITER)	2 heures	5 semestres
ESTHETIQUE - séminaire	(Ls. SCHNEITER)	2 heures	5 semestres
ANTIQUITE	(I. MANFRINI)	2 heures	1 semestre
CONN. ART MODERNE	(Lil. SCHNEITER)	2 heures	2 semestres
PHILOSOPHIE	(Ls. SCHNEITER)	2 heures	2 semestres

Complément pédagogique

CONNAISSANCE DE L'ART :			
- ANTIQUITE	(I. MANFRINI, F. LAVENEX)	2 heures	4 semestres
- MOYEN-AGE	(Lil. SCHNEITER)	2 heures	4 semestres
- RENAISSANCE	(Lil. SCHNEITER)	2 heures	4 semestres
- XXe SIECLE	(C. QUELOZ, J. BARATELLI)	2 heures	4 semestres

Observations

Christian PERRET a obtenu le diplôme de type B, options : EXPRESSION PICTURALE et CONNAISSANCE DE L'ART en juin 1993.	ECOLES D'ART DE GENÈVE Genève le 14 janvier 1994 ECOLE SUP. D'ART VISUEL Bernard ZUMTHOR, Directeur
---	---